

B. P. Drs 3.000.

Reçu de Monsieur **ABRAM H. AMAR**

S. Al;

la somme de

DEUXES TROISMILLE

d'ordre de

Monsieur Athapasse Cetchanes P e l i g h i e r i e s

et pour compte de

de

de

de

Fait en double valable pour un seul

suivant lettre du 31 Aout 1919

Salonique, le 3 Septembre 1919 19

Mr

Stamati Beyagi

Steyaber Boyer